



Formulaire de demande d'accès aux recyparcs de Tibi : Déchets provenant des PME

Veillez nous transmettre ce formulaire soit par courrier postal, soit par mail : etudes@tibi.be.

Nom de l'entreprise :

Numéro de TVA/Entreprise :

Adresse :

N° : Bte :

CP : Commune :

Nom et prénom de la personne de contact :

Numéro de téléphone :

Adresse e-mail :

Recyparc auquel vous souhaitez accéder (1 seul choix possible) :

- Charleroi II (Ransart), rue des Raspes
- Farciennes/Aiseau-Presles/Châtelet, rue Odon Godart
- Montigny-le-Tilleul, rue de la Falgeotte

Montant (HTVA) souhaité* :

***Pour information, ci-après, les catégories de déchets professionnels pour lesquelles l'accès est disponible :**

- Déchets verts : 12 € HTVA /m³ déposé
- Encombrants/Bois/EPS/Plastiques durs : 36 € HTVA /m³ déposé
- Inertes/Plafonnages et plâtres/Verre plat : 36 € HTVA /m³ déposé

Ces informations permettront à Tibi d'établir une facture. Le paiement devra se faire au préalable pour donner droit à une dérogation d'accès aux recyparcs.

Il sera fait pour un montant minimum de 100 € HTVA.

Par ailleurs, une tarification forfaitaire de 10 € HTVA est due pour toute PME.

Un courrier postal avec un QR code vous sera envoyé, vous permettant ainsi de rentrer sur le recyparc choisi.

En cas d'octroi de dérogation aux modalités d'accès (lieu, plage horaire, etc.), paiement d'un forfait de 100 € HTVA.

DATE :

SIGNATURE (précédée de la mention : lu et approuvé) :

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez nous contacter : 0800/94.234

Tibi, rue du Déversoir 1 à 6010 Charleroi (Couillet)